

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt,
Le dix-sept juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle des Evens, à l'Espace Camille Flammarion, 7 boulevard de la République, en nombre limité avec la seule présence des journalistes, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, MANENT, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, DUPONT BELOEIL, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU, FRAUX.

Date de convocation

11 juin 2020

A l'exception de :
Madame DIVOUX a donné pouvoir à Monsieur JOUBERT.

Date du
Conseil Municipal

17 JUIN 2020

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame TESSON est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

10/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CENTRE DE VOILE DE LA BAULE – LE POULIGUEN - PORNICHET – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Nombre de
conseillers

RAPPORTEUR : Monsieur DAGUIZE, conseiller municipal délégué

En exercice 33

EXPOSE :

Présents ---- 32

La Commune de Pornichet est adhérente au syndicat intercommunal du centre de voile de la Baule - le Pouliguen - Pornichet.

Votants ----- 33

Le nombre de délégués de la Commune de Pornichet au comité syndical est fixé à deux titulaires et un suppléant.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner ses représentants au syndicat intercommunal du centre de voile de la Baule - le Pouliguen - Pornichet.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

DELIBERATION :

Publié le :

⇒ Vu l'arrêté préfectoral du 16 novembre 1970 créant le syndicat intercommunal du centre de voile de la Baule – le Pouliguen – Pornichet,

Certifié exact,
Le Maire,

⇒ Vu les statuts du syndicat intercommunal du centre de voile de la Baule - le Pouliguen - Pornichet fixant la représentation de la Commune de Pornichet au sein du comité syndical à deux délégués titulaires et un délégué suppléant,

Jean-Claude
PELLETEUR

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-7 qui prévoit que ces délégués sont élus par le Conseil Municipal au scrutin secret à la majorité absolue,

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5212-7,

⇒ Vu les candidatures de Monsieur DONNE, Monsieur DAGUIZE et Monsieur CAZIN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Madame MANENT et Monsieur DONNE sont désignés assesseurs.

Le Conseil Municipal procède au scrutin secret à la majorité absolue.

- a/ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b/ Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c/ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du Code électoral) : 1
- d/ Nombre de suffrages blancs (article L65 du Code électoral) : 2
- e/ Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 30
- f/ Majorité absolue : 16

Le Conseil Municipal,

- Désigne ses représentants au syndicat intercommunal du centre de voile de la Baule - le Pouliguen - Pornichet comme suit :

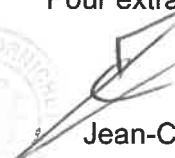
⇒ Membres titulaires :

- ✓ Monsieur DONNE
- ✓ Monsieur DAGUIZE

⇒ Membre suppléant :

- ✓ Monsieur CAZIN

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



JEAN-CLAUDE PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.